



**REUNION PUBLIQUE
DE CLOTURE SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN EN MER
DE FECAMP
Le 10 juillet 2013
à FECAMP**

Date : le 10 juillet 2013
Heure d'ouverture : 18h30 – 21h30
Lieu : FECAMP
Durée : 3 heures
Participants : 125 personnes

Réunion Publique animée par Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

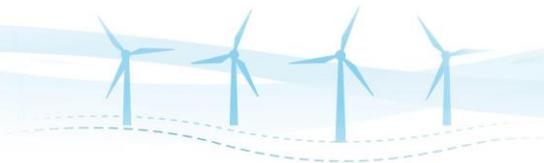
Intervenants en tribune :

Pour la CPDP :

- ✓ Olivier GUÉRIN, Président
- ✓ Jean Paul ESCANDE, Membre
- ✓ Alain CAPMAS, Membre
- ✓ Dominique PLANCHON, Membre
- ✓ Joëlle FODOR, Membre

Pour EDF EN :

- ✓ Pierre PEYSSON, Chef de Projet
- ✓ Bertrand ALLANIC, Directeur de projet
- ✓ Damien LEVEQUE, Coordinateur de projet
- ✓ Rémi CASTERAS, Responsable des études environnementales



Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

C'est la dernière réunion publique que nous tenons de nouveau à Fécamp. Je remercie à nouveau Monsieur le Maire de nous accueillir ici. C'est la dernière réunion, mais le débat lui-même n'est pas encore clos, il se terminera le 20 juillet et après cette réunion vous pouvez toujours intervenir sur le site Internet pour poser des questions si vous n'avez pas pu ou pas pensé à les poser avant, pour donner votre avis et puis aussi pour réagir éventuellement par rapport à cette réunion.

Les échéances, je vous les donne tout de suite : les échéances suivantes, c'est que dans les deux mois de la clôture du bilan, la commission particulière rendra compte du débat et le président de la Commission nationale tirera le bilan du débat et ensuite le maître d'ouvrage aura trois mois pour prendre sa décision sur la poursuite ou non du projet.

Notre réunion, elle va se tenir en deux temps principaux : d'abord une présentation par la commission des éléments principaux que nous avons retenus de ce débat et ensuite l'intervention du maître d'ouvrage sur ce qu'il retient aussi de ce débat et nous ouvrirons la discussion.

Je voudrais préciser ici qu'il ne faut pas attendre de cette réunion de ce soir déjà le compte-rendu du débat. Nous serons forcément un peu plus sommaires, nous retenons certains thèmes, mais notre compte-rendu sera beaucoup plus exhaustif et il tiendra compte de tout ce qui a été dit au cours du débat. Donc ce soir, une présentation qui est forcément un peu plus rapide. Chacun d'entre nous fera une présentation sur un des thèmes que je vous indiquerai, qui a été retenu, et après, vous pourrez éventuellement intervenir pour faire vos observations si vous estimez que nous avons oublié ou minoré certains points sachant encore une fois que c'est l'ensemble de la commission sur les différents thèmes qui intervient.

Ce débat, il était un peu particulier par rapport aux débats publics habituels. D'abord parce qu'il est la suite d'une concertation qui a été menée par le maître d'ouvrage et les élus, relation avec des associations, des professionnels, une concertation ouverte depuis 2007. Donc le débat public ne s'est pas ouvert sur une absence d'information, elle existait déjà, il y avait eu des réunions publiques précédemment. C'est le premier point qui me paraît important et nous l'avons entendu au cours de ces réunions, la concertation précédant le débat public.

Le second point c'est que c'est un projet qui résulte d'un appel d'offres de l'État et dans le cadre de cet appel d'offres il y a après la décision qui a retenu le maître d'ouvrage, une instance de concertation sous l'autorité du préfet de région et du préfet maritime qui est parallèle au débat public, même si elle s'est relativement peu réunie pendant le temps du débat public. Une instance de concertation qui a notamment permis de lancer des études sur différents points.

Enfin, il y a eu en même temps trois débats : quatre projets qui étaient présentés sur la même période, trois par EDF, EN et les autres membres du consortium et un autre par une autre société à Saint-Brieuc et donc deux autres projets à Courseulles et à Saint-Nazaire. On aurait pu penser qu'il y ait eu une vision un peu commune de ces débats, les présidents des commissions s'étaient réunis, la préparation était faite en relation les uns et les autres, mais il est apparu que le débat avait essentiellement porté local, c'est-à-dire qu'ici on n'a pas parlé particulièrement du projet de Courseulles ou celui de Saint-Nazaire, c'est une



caractéristique, vous les notez, il y a eu quatre débats, mais ces quatre débats ont été indépendants sans lien important entre eux.

Quelques éléments sur notre débat, sur les chiffres : d'abord une bonne participation, plus de 1 000 participants aux différentes réunions et nous n'avons pas compté les représentants du maître d'ouvrage ou d'autres professionnels qui assistaient par obligation à ces réunions. Un public qui est attentif, comme vous l'êtes ce soir, qui est intéressé et il y a eu à chaque réunion de nombreuses questions auxquelles le maître d'ouvrage a répondu et a été confronté.

Un débat aussi, d'autres le diront sans doute, semble-t-il apaisé, voire serein. Un débat, c'est les réunions publiques, mais c'est aussi, je l'ai dit, un site Internet et sur le site Internet plus de 5 000 visiteurs uniques, des gens qui se sont connectés à Internet, c'est un chiffre honorable et vous avez le nombre d'avis, de commentaires, une cinquantaine de questions et maintenant 15 cahiers d'acteurs. Donc, un débat qui a mobilisé, même si ce ne sont pas les grandes foules qui se sont réunies, mais souvent quand ce sont les grandes foules c'est qu'on est plutôt opposé au projet, ici cela ne s'est pas manifesté ainsi.

Je vais maintenant laisser la parole à mes collègues qui vont présenter successivement les énergies renouvelables, les interrogations qui se sont manifestées, l'emploi, de fortes attentes sur ce sujet, les aspects financiers avec des interrogations et puis enfin des questions sur le paysage, la biodiversité et l'environnement, les pêcheurs et les usagers de la mer et donc après l'intervention de chacun, il y aura un temps de questions si vous souhaitez réagir non pas encore une fois pour donner votre avis sur le débat, mais mettre en relief les éléments que nous aurions pu minorer ou passer sous silence, les observations que vous souhaitez faire sur cette présentation, comme vous le savez dans un temps très court, là ce sont des interventions d'une minute seulement et nous ouvrirons de façon large le débat dans la dernière partie de notre réunion.

Je laisse la parole à Jean-Paul ESCANDE qui va intervenir sur les énergies renouvelables.

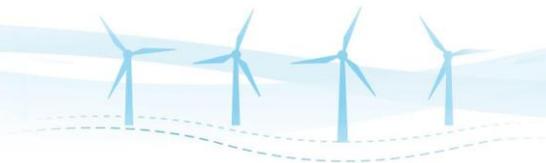
Jean-Paul ESCANDE, Membre de la CPDP

Merci Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs. Donc, en cinq minutes, le point sur la manière dont le projet était intégré au domaine beaucoup plus vaste des énergies renouvelables.

Les points principaux qui semblent avoir émergé, je redis ce que vient de dire le Président Olivier GUERIN que bien entendu dans le rapport final ce sera considérablement étayé et il y aura des citations d'interventions précises. Là, c'est pour que vous nous disiez si à votre avis il manque un certain nombre de choses.

D'abord le problème de la transition énergétique : ce qui est ressorti du débat, c'est comme vous pouvez le lire sur cette première diapositive, d'abord une acceptation globale de la transition énergétique. Il n'y a pas eu de remise en question de cette opération qui est déjà une opération décisive et au plan local et au plan régional et au plan national et au plan européen. C'est un problème essentiel des années et même des décennies à venir, il n'y a pas eu, semble-t-il, autre chose qu'une acceptation globale.

Ensuite dans le cadre du débat, il est arrivé plusieurs fois, justement du point de vue de la transition énergétique, que des demandes aient émergé puisque les énergies renouvelables



et en particulier les éoliennes en mer vont être développées, combien et quand va-t-on fermer de centrales nucléaires ? C'est un point qui est revenu souvent.

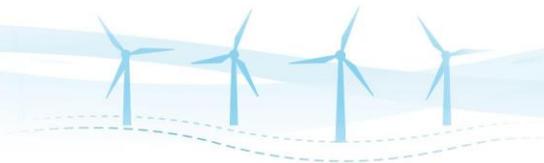
Le troisième point sur la transition énergétique elle-même, c'est une certaine frilosité, dans le sens que ça veut dire qu'on n'a pas senti que le monde était très chaud quant à la multiplication des projets du type éolien en mer partout sur toutes les côtes. De ce côté-là il y a des interrogations sur : « Bon, très bien, pour un certain nombre de projets, est-ce qu'on va en mettre partout, tout le temps, est-ce qu'on va multiplier tout ça le long des côtes ». Ça, c'est le premier point.

Ensuite, un point très, très important, qui a beaucoup occupé de temps dans le débat, c'est les caractéristiques techniques des éoliennes. Les questions du public, comme vous pouvez le voir sur la diapositive, vont d'abord porter sur la résistance des éoliennes parce que – si vous me permettez l'expression - un engin de 100 mètres avec des pales qui font un diamètre de 150 mètres, le tout planté dans des fondations gravitaires sur une mer où on sait que les coups de tabac, ça existe, est-ce que les éoliennes allaient tenir le coup ? Alors quand on a su qu'à 300 km/heure ça résistait, généralement il y avait moins de questions, mais quand même il y avait de ce côté-là des questions très précises.

Ensuite, dans le même cadre, il y avait les retombées à risques de l'utilisation des éoliennes : et si les pales tombent à la mer ? Et quel est le danger des pales représenté par les oiseaux ? Qu'est-ce que les ondes électromagnétiques peuvent faire sur les mammifères marins et quelques fois sur les humains ? Qu'est-ce que c'est le bruit des machines pour les riverains ? Et si les mâts tombent malgré tout, qu'est-ce qu'il va advenir ? Et est-ce que les navires peuvent se cogner dedans ? Il y a eu de ce côté-là une série d'interrogations qui étaient extrêmement précises et qui faisaient l'objet de demandes ciblées. On peut rajouter les problèmes du raccordement du réseau électrique qui, du point de vue technique, a posé aussi beaucoup de questions, d'une part par la dangerosité éventuelle, d'autre part par le fait que les fonds marins pouvaient avoir à souffrir et donc il y a eu de véritables préoccupations lors de plusieurs débats à savoir ce qui en résulterait pour les fonds marins et bien entendu pour les poissons qui sont au fond.

Il est important aussi de dire que seuls quelques rares intervenants mettent en question la réussite technique et la fiabilité des éoliennes. On a eu quelques interventions, mais très peu qui ont demandé qu'on leur fasse la preuve que ça allait marcher et qu'il n'y aurait pas de panne et que ça ne tomberait pas, surtout parce que le modèle qui est utilisé est un modèle qui n'a pas encore fait ses preuves totalement et qui pose légitimement des questions.

Je passe maintenant rapidement sur les deux autres problèmes, il y a la question de l'intermittence et des centrales thermiques de remplacement : que faire du courant produit lorsque le vent souffle et que les besoins d'électricité sont réduits ? Que faire lorsque le vent ne souffle pas et que les besoins en électricité sont au maximum ? Là, ce sont les spécialistes de RTE qui ont répondu à ces questions en apportant des précisions sur la régulation du courant dont la production est irrégulière, sur la perte d'intensité du courant qui n'est pas comme, on nous l'a précisé de 30 % comme on le dit quelques fois, mais qui tourne plutôt autour de 2 , 2,5 % et puis ensuite le problème qui été très régulièrement soulevé, c'est : à quoi ça sert de faire de l'énergie verte si on est obligé de faire des centrales thermiques de remplacement qui vont augmenter la pollution par le CO², etc.



Dernier point, c'est celui du démantèlement du parc. Il y a là des préoccupations qui se sont exprimées sous plusieurs angles avec en première question : avec quelle échéance et avec quel financement ? Et là généralement, les réponses apportées ont eu l'air de satisfaire, mais il y avait véritablement une demande très, très forte de ce côté-là. Donc, les responsables ont confirmé que le démantèlement est partie intégrante du projet et que son financement est d'ores et déjà provisionné. Donc, l'inquiétude, c'était : « est-ce que vous allez laisser un cimetière marin dont les frais de démantèlement seront à notre charge ? », c'était véritablement un point où il fallait rassurer parce qu'effectivement cela n'allait pas de soi. Et enfin, à noter qu'il demeure quand même des incertitudes sur la date et la technique de démantèlement et le devenir des fondations gravitaires, pour dire que ce projet est un projet évolutif, qu'il n'est pas encore totalement conclu comme on vient de vous le dire à l'instant.

Donc, voici les points qui nous sont apparus importants à souligner et donc nous attendons que vous nous disiez s'il vous semble que de ce point de vue, dans ce relevé, il manque des choses essentielles.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Est-ce qu'il y a des interventions à ce sujet ? S'il n'y en a pas, vous pouvez encore une fois intervenir après de façon plus complète, mais c'était juste pour savoir s'il y avait des observations particulières. Je passe donc la parole à Joëlle Fodor sur l'emploi.

Joëlle FODOR, Membre de la CPDP

Vous voyez s'afficher un secteur attendu pour l'emploi. Effectivement, nous avons eu de nombreux rendez-vous pris avant le débat public avec les acteurs locaux, institutionnels et économiques et nous avons pu nous rendre compte de l'importance pour la région de la filière professionnelle générée par les éoliennes en mer qui n'a fait que se conforter au fur et à mesure du débat, suscitant un vif intérêt du citoyen. L'implication des collectivités territoriales, des chambres de commerce, des forums pour l'emploi et des formateurs professionnels est à relever comme un point fort du débat que nous mentionnerons dans notre synthèse.

Nous avons initié le 2 avril 2013 un débat pour la première fois et réservé aux élèves des collèges, des lycées et collèges fécampois afin d'informer sur le déroulement d'un débat public « le projet de parc éolien en mer de Fécamp, les filières d'emploi et les formations nécessaires dans le domaine de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien en mer ». Les métiers de l'éolien en mer ont retenu l'attention des élèves. Ils ont posé beaucoup de questions : les profils recherchés, les possibilités de carrière pour les jeunes diplômés, quels salaires ? Combien d'emplois seront créés ? Les femmes pourront-elles travailler dans ce secteur ? Si le projet crée des emplois, va-t-il en supprimer ? La responsable ressources humaines du maître d'ouvrage a exposé les différentes filières de formation du secteur.

Ensuite, l'autre thème de l'emploi, c'était « emploi et insertion ». Au cours de la rencontre du 14 mai 2013 sur la thématique du chantier qui s'est déroulée au Havre, le maître d'ouvrage a rappelé que le projet prévoit la construction de quatre usines par Alstom : deux à Saint-Nazaire, deux à Cherbourg, et il doit générer la création de 1 000 emplois directs et



4 000 emplois indirects en France. Un centre d'ingénierie et de recherches sera à créer en région nantaise. Au Havre, la fabrication des fondations gravitaires mobilisera 600 emplois tandis que l'assemblage des éoliennes générera 200 emplois. La maintenance assurée à Fécamp représentera une centaine d'emplois pour toute la durée d'exploitation du projet, soit 25 ans. Les principaux emplois d'insertion seront proposés lors de la phase de construction des fondations et lors de la phase de maintenance. Des parcours d'insertion seront mis en œuvre et conjugués à un accompagnement social et professionnel des personnes, le maître d'ouvrage s'étant engagé sur 5 % des volumes d'heures travaillées dédiées à l'insertion. Au cours de la réunion, le maître d'ouvrage a précisé qu'il collabore avec une commission « emploi formation » pour repérer et préparer les publics. Il s'est également engagé à demander aux sous-traitants d'intégrer une clause sociale à leur marché. Tous les intervenants font preuve d'une volonté évidente d'anticiper les besoins, les formations et l'adéquation aux postes proposés, avec un accompagnement du maître d'ouvrage qui a embauché un responsable ressources humaines à cet effet.

Y a-t-il des questions ? Éventuellement, on va bien noter toutes les interventions dans notre rapport final, mais pensez-vous qu'il y a des choses qui n'ont pas été dites au moins dans cette synthèse ce soir ?

Guillaume BLAVETTE, Membre collectif Stop EPR

Bonsoir Guillaume BLAVETTE du collectif Stop EPR, ni à Penly ni ailleurs. Je crois qu'au Havre, de mémoire, il avait été évoqué l'hypothèse que le maître d'ouvrage étudie la possibilité de proposer des formations supérieures en alternance. Une lycéenne était intervenue...

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Nous notons votre question, votre intervention, elle sera mentionnée effectivement dans notre compte-rendu. Le maître d'ouvrage, je crois qu'il y a une question sur ce sujet, sur le site et sur lequel il pourra apporter des précisions. Là, c'est juste sur les points sur lesquels vous souhaitez qu'on rappelle. N'attendez pas de nous une réponse. Nous prenons acte de votre intervention qui sera notée dans le compte-rendu.

Joëlle FODOR, Membre de la CPDP

Vous avez raison, je l'ai noté et notamment les élèves l'avaient demandé aussi. Donc, je l'avais noté, mais comme on a balayé de façon très large, effectivement on ne l'avait pas mentionné toute de suite ce soir, mais je l'avais noté, il est même sur mon papier. Effectivement, on l'avait abordé au Havre et les élèves l'avaient aussi abordé en demandant comment on pouvait voir comment procéder à l'alternance avec les entreprises. Effectivement, Monsieur, ce sera indiqué.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Une autre observation ? Je voudrais, après Joëlle FODOR, noter et relever encore une fois l'intérêt de cet atelier qui a été préparé avec les collégiens et les lycéens et remercier tous ceux qui ont permis cet atelier qui a été préparé en amont, je crois que c'est important, et qui a intéressé les élèves qui y ont participé.

Nous allons maintenant passer aux aspects financiers avec Alain CAPMAS.



Alain CAPMAS, Membre de la CPDP

Bonsoir. Sur les aspects financiers, trois grandes séries de questions, des questions sur l'investissement, des questions sur le coût pour les consommateurs et des questions sur les retombées économiques régionales. Donc, on va les aborder les trois, les unes derrière les autres.

Première série de questions sur le montant de l'investissement. Donc, il a été écrit dans le dossier du maître d'ouvrage qu'il était estimé à 2 milliards d'euros, les questions portaient plus sur le mode de financement, sur la durée de remboursement de ce financement, du tarif d'achat qui était demandé par EDF, EN, le coût des choix techniques : pourquoi ce type d'éolienne ? Pourquoi des fondations gravitaires ? Et puis la part de l'investissement liée aux infrastructures. Donc à ces questions, les réponses qui ont été données ont confirmé que, un, le financement était entièrement assuré par le maître d'ouvrage, sur une période qui a été prise de 30 ans puisque c'est la durée de concession de l'usage de l'espace public. Le maître d'ouvrage a aussi précisé qu'il y avait une provision de 25 millions d'euros qui était pour le démantèlement en fin d'usage et puis le tarif d'achat garanti dans l'appel d'offres était de 130 euros le mégawattheure installé qui est insuffisant pour cet appel d'offres. Je vous rappelle qu'il a été aussi expliqué que le coût moyen de l'éolien en mer était de 202 euros par mégawattheure.

Le chiffrage global, il a été aussi précisé que ces 2 milliards d'euros comprenaient le financement des infrastructures nécessaires à la construction et à la maintenance des installations. Et enfin, sur cet investissement, pourquoi cet investissement plutôt que des investissements sur par exemple des économies d'énergie ? La réponse, c'était l'un des axes du 3x20, donc ce n'était pas des investissements qui étaient exclusifs les uns des autres, il fallait effectivement améliorer l'efficacité énergétique de 20 %, mais il fallait aussi, et le gouvernement s'est engagé, à 23 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020.

La deuxième série de questions, c'était le coût pour les consommateurs. Donc, des questions sur la comparaison des coûts de production d'électricité selon les technologies, la participation aux frais d'investissement, la CSPE qu'on a dans sa facture et la TURPE qui est le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité et des avantages éventuels pour des consommateurs régionaux. Donc le coût des différentes filières de production, cela a été précisé, c'est entre 50 euros à 90 euros du mégawattheure quand c'est du nucléaire, c'est à 370 euros quand c'est du solaire et donc, on a aussi précisé que l'éolien en mer c'était de l'ordre de 200 euros le mégawattheure. Les niveaux de contribution de la CSPE en 2012, c'est du 13,5 euros par mégawattheure qui devraient rapporter 5,1 milliards d'euros en 2012 et là-dedans sur ces 13,5 euros par mégawattheure, il y a 1,5 pour l'éolien terrestre.

La contribution : la CSPE va évidemment augmenter et donc, celle qui est prévue pour l'éolien en mer en 2020, elle est de 2,340 milliards sur un total de 7,880 milliards pour l'ensemble des énergies renouvelables. Donc ça, ce sont des données qui ont été faites par la DGEC.

Dernière série de questions, sur les retombées économiques. Oui, dans ces séries de questions précédentes, vous avez vu qu'il n'y avait pas de tarif spécial pour les consommateurs dans la région, à l'inverse il y a des retombées économiques régionales, car



la taxe spéciale sur les éoliennes en mer qui a été fixée à 14 113 euros par mégawattheure sera répartie régionalement, avec une question d'ailleurs sur la répartition entre les communes, 50 % sont sur les communes, le reste sur la pêche et les projets de développement durable. Les retombées économiques locales existent en termes purement financiers, mais aussi bien entendu en termes d'emploi, on l'a déjà mentionné pendant le temps de chantier et puis les emplois pérennes, dont la centaine d'emplois pérennes sur Fécamp.

Donc, sur ces trois grandes lignes, les réponses ont été données dans la mesure évidemment où c'est possible. Les éléments financiers sont restés évidemment très présents tout au long du débat et il nous semble que la majorité a fait l'objet de réponses tout à fait argumentées.

Voilà sur la partie financière, maintenant s'il y a des remarques ou des avis ou des points que vous pensez avoir donnés ou entendus et que nous n'avez pas entendu dans cette synthèse, bien entendu on n'est pas rentré dans le détail, s'il vous plaît, c'est à vous.

Gaston DUCHATEL

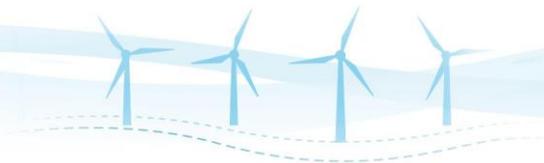
Bonsoir, je m'appelle DUCHATEL, j'ai habité Fécamp il y a très longtemps, je reviens sur Fécamp et je constate que vous parlez d'un débat public. Je suis très étonné de voir qu'il y a aussi peu de monde dans cette salle. Ça, c'est la première remarque. La deuxième remarque, c'est que pour être tout à fait clair et honnête, je n'ai pas du tout suivi le processus de toutes ces réunions publiques, c'est ma première réunion puisque je viens de la région parisienne et c'est la première fois que j'assiste à une réunion. Moi, ce qui m'intéresse, c'est que ce qu'il faudrait dire aux consommateurs, c'est le prix du kilowattheure, c'est ce qui me semble tout à fait essentiel parce que moi je viens ici, je paie mon kilowattheure, quel est le kilowattheure le plus intéressant pour le consommateur ? Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, je viens d'une tournée au nord de l'Angleterre et au nord de l'Écosse, il y a des centaines et des centaines et des centaines d'éoliennes, c'est fantastique ce que vous pouvez voir au nord de l'Angleterre et de l'Écosse et c'est assez surprenant. Tout ça, c'est entretenu par des entreprises privées et le prix du courant électrique en Angleterre est horriblement cher. Alors la question que je me pose, c'est quel serait le contrôle de l'État sur en fin de compte une énorme entreprise privée ? Et je constate aussi qu'en fait, à partir du moment où il n'y a pas de libre concurrence, ces gens-là pourront à la limite faire les prix qu'ils voudront bien nous imposer.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Je vous remercie de votre intervention. Comme vous l'avez rappelé, je crois que c'est la première réunion à laquelle vous participez, une réunion de clôture et une réunion de synthèse par rapport à ce qui a été dit lors des précédentes réunions et certaines réponses ont été apportées aux questions que vous vous posez. Nous prendrons compte de votre intervention dans notre débat, votre intervention est intéressante parce qu'elle met en relief notamment le coût de l'énergie éolienne sur lequel nous avons débattu précédemment.

Vous pouvez vous exprimer de façon plus complète sur le site Internet, encore une fois il est ouvert jusqu'au 20 juillet et vous aurez surtout sur ce site Internet des réponses précises à des questions que vous venez de poser. Y a-t-il d'autres observations ?



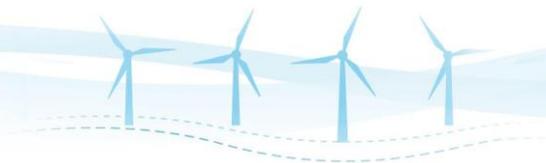
Je vais passer la parole à Dominique Planchon sur : paysage, biodiversité, environnement, pêcheurs et usagers de la mer.

Dominique PLANCHON, Membre de la CPDP

Bonsoir à tous. Ces trois thématiques ont fait l'objet chacune d'une réunion publique. À propos des paysages, voilà ce que nous avons relevé comme interrogations souvent abordées. On a présenté un espace remarquable avec ses conséquences sur la fréquentation touristique, à cette occasion aussi a été évoquée l'inscription au patrimoine de l'UNESCO et l'obtention du label Grand Site de France. Est-ce que le projet serait favorable ou mettrait la région en position défavorable pour l'obtention de ces labels ? C'est un espace remarquable, mais c'est aussi un espace fragile avec un trait de côte qui est fragile et l'implantation du projet en zone Natura 2000. Certains ont manifesté leur hostilité au projet au nom de la préservation d'un horizon marin vierge et à cette occasion on a beaucoup cité de noms de peintres qui ont peint beaucoup de tableaux sur cette région effectivement visuellement très belle. On a parlé aussi de l'alignement des éoliennes, depuis Etretat qui a été contesté par les communes qui sont situées au nord de Fécamp. C'est vrai que l'alignement à partir d'Etretat fait qu'au nord de Fécamp la visibilité est plus grande sur un plus grand nombre d'éoliennes et ça peut nuire effectivement à certains spectacles très beaux, du coucher du soleil, on a même cité le phénomène du rayon vert. Enfin, le maître d'ouvrage a été interrogé sur la possibilité de minimiser la visibilité des éoliennes, d'abord par la couleur des machines, les réponses ont été apportées et par éventuellement un plus grand éloignement du parc de la côte depuis Fécamp. On a aussi demandé s'il était possible d'envisager des technologies de substitution plus discrètes et on a parlé à ce propos des hydroliennes. Enfin, des questions portaient sur les nuisances sonores et lumineuses.

À propos de la biodiversité et de l'environnement, le public a manifesté son attente des résultats des études d'impact sur l'environnement, essentiellement pour répondre à la perturbation ou à la dégradation des habitats pour l'avifaune et les mammifères marins en établissant la distinction entre la phase d'installation et la phase d'exploitation. On a évoqué aussi les possibilités d'ensablement et de modification dues au courant avec les conséquences éventuelles sur le trait de côte. On a parlé beaucoup et de façon récurrente de l'effet récif des fondations avec l'éventualité de l'implantation de récifs artificiels complémentaires et si l'effet récif est avéré, on a demandé s'il pouvait être envisagé le maintien en place des dites fondations après démantèlement. Enfin, on a très souvent évoqué la question du prélèvement des granulats et de leurs rejets en phase de démantèlement. Enfin, certains ont demandé que le produit de la taxe spéciale qui sera versée aux communes, qu'on veille à ce qu'il puisse aller à des projets qui soient soucieux de qualité environnementale.

À propos des pêcheurs, de la pêche et des usagers de la mer, on a présenté un secteur actif à Fécamp et un secteur qui a été profondément impliqué dans la concertation préalable qui a été engagée par le maître d'ouvrage. Le représentant des pêcheurs a témoigné de plusieurs choses, d'abord des difficultés de recrutement des équipages et donc de la crainte de la concurrence des métiers marins de l'éolien en mer. Il a beaucoup insisté sur le fait que la pêche avait beaucoup de difficultés pour recruter de la main-d'œuvre, était parfois obligé



d'aller chercher des équipages à l'étranger, en Pologne notamment et qu'il craignait beaucoup la concurrence plus attractive peut-être des métiers de l'éolien en mer. C'est pourquoi il a souhaité qu'on fasse la promotion des métiers qui sont liés au secteur et que l'on valorise l'enseignement maritime qui est en particulier dispensé à Fécamp même, au lycée Anita Conti. Le représentant de la pêche, toujours, s'est prononcé pour un développement contenu de l'éolien en mer sur le littoral haut normand afin de ne pas nuire à la pêche. Bien sûr certains ont posé la question de la sécurité, plus précisément une question a été posée sur la dérive d'un bâtiment en avarie vers le parc et sur ce qu'il en adviendrait au niveau de ses courbes. Enfin, il n'a pas été vraiment abordé, mais il a été toujours sous-jacent, le problème de l'accès et du maintien d'une activité à l'intérieur du parc, que cette activité soit liée à la pêche ou au tourisme. Ce sont deux questions qui sont en suspens et qui relèvent du préfet maritime. Le représentant du préfet maritime a fait valoir qu'il travaillait sur des pistes et sur des conditions à demander au maître d'ouvrage pour étayer la décision qu'il sera amené à prendre. Les conditions portaient sur la protection des câbles, sur l'installation de plateformes de naufragés sur certaines éoliennes, sur l'amélioration des équipements de surveillance et de secours des crosses et sur l'installation de système d'arrêt des rotors et des balisages des éoliennes pour des interventions de secours. Il a évoqué aussi les pistes sur lesquelles ils travaillaient en parlant d'un éventuel contingentement de l'accès au parc étayé sur le tonnage, la taille des bateaux, sur les conditions météo.

Voilà les différents points que la commission a retenus sur les trois thèmes que je devais vous présenter ce soir. Pensez-vous que nous en ayons oublié certains ?

Jean-Luc FOSSARD, Membre collectif Stop EPR

Bonsoir, Jean-Luc FOSSARD du collectif Stop EPR, ni à Penly, ni ailleurs. Dans la réunion précédente, j'avais posé la question si on pouvait rendre les protocoles d'études publics et visiblement sur votre diapo ça n'apparaît pas sachant qu'il y a quand même des précédents. En avril dernier, le Collectif des électrosensibles a obtenu que le protocole d'étude de l'hôpital Cochin serait publié.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Votre intervention sera reprise dans le compte-rendu. D'autres observations ?

Patrick LEROUX, retraité

Bonjour, Monsieur LEROUX, Fécamp, retraité. Je voudrais savoir si ç'a été pris en compte à Saint-Pierre-en-Port où une question avait été posée sur le contournement du parc éolien par les pêcheurs professionnels. Est-ce qu'il y aura un tracé pour traverser le parc éolien ou s'ils seront obligés de contourner tout le parc éolien ? Est-ce que ç'a été pris en compte ? Je ne sais pas.



Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

C'est aussi une intervention, une question qui sera reprise dans le compte-rendu. Une autre question ?

Gildas LE GOFF

Bonsoir, Gildas Le Goff. Je suis arrivé un peu en retard, je n'ai pas entendu le début de votre compte-rendu, mais savoir quel était le nombre d'épaves qu'il y avait actuellement sur le secteur considéré. D'autre part, qu'en est-il des reliquats des guerres mondiales concernant les obus et les déversements d'armes chimiques dans cette parcelle ? Et puis un point très différent, est-ce qu'il est envisagé, quand je dis envisagé, c'est entre guillemets, mais il serait souhaitable que le productible du futur parc éolien soit en ligne. Je suppose qu'il y a des gens du RTE FRANCE ici, de la même façon, actuellement, RTE donne tous les quarts d'heures production, consommation française, mais avec un agrégat très large et on met éolien en vrac, il serait souhaitable pour la lisibilité de l'éolien en France, aussi bien pour le défendre que pour le combattre, qu'il y ait une transparence et qu'on montre tous les bassins éoliens, c'est-à-dire que l'éolien qui est en vrac dans les statistiques de RTE FRANCE, en tout cas sur son site, il y ait un départ par zone éolienne, c'est-à-dire Manche Ouest, Manche Est, Gascogne, Lyon, Vallée du Rhône et que cela soit très lisible, qu'on voie ce qui se passe.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Merci, ce sont pour partie de nouvelles questions que vous posez. Ce n'est plus en ce moment-là de cette réunion de clôture des réponses qui pourraient vous être directement apportées. Si vous le souhaitez, vous pouvez encore poser des questions sur le site Internet, je l'ai rappelé tout à l'heure, mais vous avez indiqué que vous n'étiez pas présent au début de cette réunion. En ce qui concerne certaines questions qui avaient été posées auparavant, des investigations sont en cours, mais j'aimerais surtout dire et c'est l'objet de cette réunion, nous tenons compte de vos observations, nous en rendrons compte dans le compte-rendu.

Gildas LE GOFF

Tout bêtement je pensais que mes interrogations n'étaient que des confirmations. En tout cas ce qui se confirme, c'est un petit peu l'amateurisme de l'équipe qui est en tête de cette affaire-là.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Je prends note de votre observation. Encore une fois, nous sommes à un stade à la fois du débat public où des questions ont été posées, nous les reprenons ici et nous en rendrons compte dans le projet. En ce qui concerne les réponses à ces questions, elles ont été apportées à certaines réunions ou elles peuvent être apportées, elles font aussi, vous le savez à ce stade du projet, toutes les réponses ne peuvent pas être données puisque toutes les investigations n'ont pas été effectuées. Encore une fois nous sommes au stade de la clôture, du compte-rendu, et nous prenons note de vos observations.



Guillaume BLAVETTE, Membre collectif Stop EPR

Merci de me redonner la parole, Monsieur le Président. Il y a un mot que je n'ai pas entendu et qui est un enjeu éminent pour notre région, c'est le mot « renaturation ». On conçoit que dans le cadre de l'appel d'offres public le parc se soit localisé sur une Natura 2000 même si nous aurions préféré qu'il soit établi en dehors. Or, il se trouve que dès qu'un aménagement est fait sur une zone naturelle protégée, le maître d'ouvrage doit s'engager à proposer des mesures compensatoires. On peut admettre que pour des nécessités de transition énergétique une partie de l'espace naturel soit impactée, mais...

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Monsieur BLAVETTE, nous en sommes à ce stade-là, vous pourrez prendre la parole après l'intervention du maître d'ouvrage, nous ouvrirons le débat et vous pourrez prendre largement la parole. Ce que nous souhaitons simplement, c'est éventuellement des observations sur ce qui a été indiqué et que nous avons retenu.

Guillaume BLAVETTE, Membre collectif Stop EPR

Donc « mesure compensatoire » et « renaturation » sont deux mots qui me semblent à la charge du maître d'ouvrage, nous avons pu dire dans notre cahier d'acteurs ce que nous pensions de l'entreprise principale du consortium, nous pensons qu'il y a un devoir pour que la transition énergétique soit aussi une transition écologique afin que chacun puisse bénéficier de la justice environnementale auquel il a droit. Merci.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Je vais passer maintenant la parole au maître d'ouvrage qui va présenter les premiers enseignements qu'il tire du débat.

Bertrand ALLANIC, Directeur de projet

Bonsoir à tous. Merci Monsieur le Maire de nous accueillir pour ce dernier débat public dans le cadre des débats organisés par la CPDP. Avant d'exposer les engagements que le maître d'ouvrage tire de l'ensemble des débats, nous avons prévu avec l'équipe de vous donner une courte restitution sur les questions posées et les questions écrites posées sur le site Internet. Donc, comme on vous l'a dit, on a eu une cinquantaine de questions qui ont été posées sur le site. Ce qu'on peut dire en résumé, c'est que les thèmes abordés dans ces questions sont assez équilibrés, on couvre l'ensemble des thèmes qui ont été d'ailleurs traités par les débats publics, que ce soit l'environnement, l'énergie éolienne en mer, la pêche, l'économie, le paysage et les retombées économiques et industrielles. Il convient de noter que nous avons reçu, toutes proportions gardées, de nombreuses questions sur les fondations gravitaires qui sont en béton, donc un fort intérêt du public pour ces fondations et leur impact s'il y a, et puis de nombreuses questions sur les retombées économiques, les emplois créés. Je crois qu'on a répondu sur notre site à l'ensemble des questions, je crois qu'il reste encore une question pour laquelle nous devons émettre une réponse d'ici le 20 juillet.

Pour ce qui concerne le cahier d'acteurs, il faut noter un fort intérêt pour l'ensemble des acteurs, les élus et les associations, une quarantaine d'acteurs ont participé à l'élaboration des cahiers d'acteurs, au jour d'aujourd'hui nous avons 15 cahiers d'acteurs qui ont été produits par la communauté des communes de Fécamp, par les communes littorales qui



sont membres du comité local de concertation, par l'ensemble des CCI, par le Conseil régional, par le Conseil général.

Je vous propose de passer la parole à Damien LEVECQUE, puis ce sera le tour de Pierre PEYSSON de WPD. On va vous exposer les enseignements du débat.

Damien LEVECQUE, Coordinateur de projet

Bonsoir à tous. L'objectif est de vous présenter les principaux enseignements que nous retirons de ce débat public. Il en manque sûrement certains, mais l'idée c'est de retenir les principaux messages que nous avons notés et les engagements que nous prenons si nous poursuivons le projet, pour en tenir compte.

Le premier engagement que nous avons noté, c'est d'abord que le public a répondu présent, à la fois en participant aux réunions et également en se rendant sur le site Internet. Donc, c'est important pour nous parce que ça témoigne de l'intérêt du public pour ce projet.

Deuxième enseignement, c'est que certains points de vue, certaines positions ont été largement partagées par les participants au débat publics. Il s'agit tout d'abord de l'intérêt du développement des énergies renouvelables et de l'émergence d'une filière de l'éolien en mer en France, donc c'est un point clé pour nous pour échanger sur l'opportunité du parc éolien en mer de Fécamp et la deuxième position qui, semble-t-il, a recueilli l'avis de la plupart des participants, c'est l'intérêt de la concertation qui a été menée depuis 2007 et qui est reconnu comme un moyen qui a permis de proposer au débat public un projet adapté, un projet prenant en compte la plupart des recommandations des acteurs du territoire. Au-delà de ces enseignements, nous avons retenu des demandes du public sur différents thèmes, pour chacun des thèmes, à savoir sur le thème de l'emploi et de la formation, sur la question du développement économique et du chantier, pour tout ce qui concerne le paysage et le tourisme, également concernant le respect de la pêche professionnelle et enfin la prise en compte de l'environnement.

Donc, pour chacun de ces grands thèmes, je propose de présenter les principales caractéristiques et de rappeler les grands enjeux du projet, vous détailler rapidement les principaux enseignements et les principales demandes que nous avons notés lors du débat et vous présenter les engagements que nous proposons en cas de poursuite du projet.

Le premier sujet qui a été au cœur du débat, et ce n'est pas réellement une surprise, concerne l'emploi, la formation et l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. C'est en effet un point clé du projet de parc éolien en mer de Fécamp puisqu'il prévoit la création de 5 000 emplois au niveau national avec les usines Alstom et avec ses fournisseurs, de 800 emplois utilisés sur le port du Havre pour la construction du parc et d'une centaine d'emplois à Fécamp pour la maintenance à long terme du parc éolien.

Sur ces sujets nous avons noté d'une part que le territoire bénéficiait d'atouts, de compétences, et d'autre part, une demande de l'ensemble des participants, tout le monde souhaite que le projet bénéficie au maximum à l'emploi local et soit l'opportunité de développer des filières de formation adaptées. C'est pourquoi sur la formation, nous prenons l'engagement de soutenir le projet de Campus des métiers et des compétences de Haute-Normandie qui a le lycée de Fécamp, comme fer de lance, donc nous avons déjà manifesté notre soutien dans le cadre d'une lettre de soutien et nous comptons poursuivre cette action et travailler avec ce campus des métiers. Au niveau de la promotion des métiers,



nous comptons agir pour promouvoir les métiers de l'éolien en mer et les métiers de la mer en général et c'est la raison pour laquelle nous comptons soutenir le projet de la communauté de communes de Fécamp, d'organiser en début 2014 un forum des métiers de la mer.

Enfin, en ce qui concerne l'emploi et l'insertion, nous nous engageons à travailler en collaboration avec les acteurs locaux pour, d'une part, proposer des parcours d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi et, d'autre part, pour proposer aux entreprises qui le souhaitent un accompagnement emploi-formation pour aider les entreprises qui veulent rentrer sur le marché de l'éolien en mer à embaucher et à mieux maîtriser les formations qui existent.

Le développement économique et le chantier de construction ont également fait l'objet de nombreuses questions et de demandes du public. Le parc éolien de Fécamp s'inscrit dans la création d'une nouvelle filière industrielle synonyme d'opportunités pour les entreprises et il y a eu énormément de demandes, de questions concernant l'importance des entreprises locales et des entreprises nationales pour la réalisation de ce projet. Afin d'aider les PME et PMI et répondre à cette demande, nous mettons en place une équipe dédiée dont le but est de les aider à remporter des marchés pour notre projet et globalement et plus généralement leur entrée sur le nouveau marché de l'éolien en mer. Cette équipe compte proposer des groupes de travail spécifiques dont l'objectif est d'échanger avec les entreprises sur chacun des lots principaux du projet, les informer, réaliser un référencement plus précis de ces entreprises et donc poursuivre le travail déjà réalisé dans le cadre des journées de rencontre avec les entreprises.

Le chantier de construction des fondations gravitaires au Havre a également fait l'objet de nombreuses questions techniques et de suggestions de la part du public et nous avons noté une volonté et un souhait lors des réunions publiques de se servir de cette opportunité pour développer un outil pédagogique, et c'est pourquoi nous nous engageons, si le projet se poursuit à mettre en place, lors du chantier de construction une maquette de fondations gravitaires. Donc, les caractéristiques et la localisation précise de cette maquette restent à définir suivant les demandes et suivant les possibilités techniques, c'est un engagement que nous prenons.

Je passe ensuite la parole à Pierre PEYSSON pour vous parler des thèmes du paysage et du tourisme, de la pêche professionnelle et du respect de l'environnement.

Pierre PEYSSON, Chef de projet

Bonjour à tous. Effectivement sur ces trois thèmes, il y a 5 ans et un jour en fait, avait lieu la première réunion du comité local de concertation le 9 juillet 2008 et c'est ces trois enjeux qui étaient ressortis majoritairement sachant que le projet n'était pas du tout défini, on ne savait pas du tout si on allait faire un projet. Les trois enjeux principaux pour définir le projet avaient été la préservation du patrimoine paysager, le travail avec les pêcheurs professionnels et la préservation de l'environnement.

Sur le paysage et les aspects touristiques, quelques éléments clés du projet. Il résulte d'une part du choix de l'éolienne Alstom qui développe une puissance de 6 mégawatts, plutôt grande puissance, ce qui veut dire qu'on va atteindre la puissance cible dans la zone pour moins d'éoliennes implantées. La configuration du parc qui a été également retenue est la



plus éloignée possible du littoral, toujours dans un objectif d'insertion paysagère et un travail a été fait sur des alignements spécifiques depuis le littoral avec un focus particulier pour Etretat.

Concernant le tourisme, la réunion publique à Etretat a permis d'aborder différents sujets et de rassurer un peu tout le monde finalement puisque les craintes qui peuvent exister localement ont été les mêmes au Danemark par exemple et des exemples ont été montrés ou avant l'arrivée des premiers parcs éoliens en mer et je pense à des parcs de 80 éoliennes situées à 14 km des côtes, donc on est dans des configurations assez identiques avec une caractéristique de la zone d'implantation du projet dans une zone relativement très touristique également puisque c'est la deuxième zone la plus touristique au Danemark, il y avait les mêmes craintes : la population se demandait quel va être l'avenir du tourisme localement, est-ce qu'il va y avoir des destructions dans ce domaine-là et en fait au final beaucoup de retour d'expériences à la fois sur les activités préexistantes qui ont continué à se développer et qui ont même plutôt développé de manière positive et puis des créations de nouvelles activités, des sorties en bateau par exemple. Vous voyez dans la diapositive, là, sur un autre projet, pour le coup, c'est en Allemagne, un ticket pour aller visiter un parc éolien en mer qui est beaucoup plus loin que Fécamp puisqu'on parle d'une trentaine de kilomètres.

On a écouté aussi pendant le débat public un intérêt certain pour les photos-montage qu'on a réalisé en grande dimension. Pour certains, ils ont pu visionner les photos-montage sur la plage de Fécamp, vis-à-vis des dimensions également assez similaires et puis une volonté de se servir du projet aussi pour développer une offre touristique autour de ce projet-là qui pourrait être une offre touristique de développement du tourisme industriel.

Les engagements que nous prenons à l'issue de ce débat public vont dans le sens de poursuivre la démarche de transparence sur la visibilité du parc éolien, donc vous avez sur le site Internet la possibilité de visionner le parc éolien depuis les différents points de vue sachant qu'on parle de Saint-Jouin-Bruneval jusqu'à Veulettes-sur-Mer. Et puis pour les aspects touristiques, une étude est en cours, c'est une étude socio-économique sur les impacts du projet sur les activités socio-économiques avec un volet spécifique sur le tourisme qui va donner quelques tendances et qui se basera également sur les retours d'expérience des pays qui ont développé ce type de projet. Et puis on va aller un peu plus loin également pour proposer de faire réaliser une étude de marché qui donnera plus de visibilité sur la possibilité pour des entrepreneurs de créer une activité locale ici sur Fécamp, pourquoi pas des navettes puisqu'avoir un navire comme vous le voyez ici sur le ticket, c'est un certain investissement, donc il faut être certain que cette activité puisse être rentable et si elle est rentable et intéressante, de quelle manière elle peut être mise en place.

Sur les aspects de pêche professionnelle, l'objectif est de continuer le travail qu'on a engagé avec les pêcheurs depuis 2007. Un long travail a été fait sur l'identification de la zone de projet, puis quand on a identifié la zone de projet, l'implantation précise des éoliennes où il y a eu des alignements spécifiques qui ont été définis avec les pêcheurs pour que, si l'usage de pêche est autorisé dans le parc, qu'ils puissent le faire dans les meilleures conditions de pêche, mais également de sécurité. Donc, c'est des alignements dans le sens du courant, sur 255 degrés pour ceux qui en veulent un peu plus. Une charte de collaboration a également été signée avec les pêcheurs pour matérialiser tous ces engagements et s'engager sur le long



terme sur ce qui va être réalisé. On a écouté les pêcheurs professionnels également sur ce débat public qui ont insisté sur plusieurs éléments, le travail qui a été fait en amont ensemble et qui doit se poursuivre et puis également deux points d'attention sur les récifs artificiels qui ont été des idées citées pas forcément par des pêcheurs professionnels, et le retour était pourquoi pas étudier l'implantation de récifs artificiels, mais sous condition qu'il y ait un intérêt pour leurs activités.

Un point qu'on retient particulièrement est celui de la concurrence entre métiers qui peut être un vrai sujet, qu'on a identifié puisqu'il ne s'agit pas, en développant l'éolien en mer, de fragiliser un secteur qui a déjà certaines difficultés, donc il va falloir l'anticiper et on s'est engagé dans les communications qu'on fait dans les actions sur la formation ou la promotion des métiers de l'éolien en mer, à associer les métiers de la mer de manière globale, et le travail avec le Campus des métiers peut en ce sens être extrêmement intéressant. Et aussi bien pendant la construction où il y aura un certain nombre de navires que pendant l'exploitation où des sous-traitants ou nous-mêmes pourrons avoir besoin de matelots.

Sur les questions environnementales, une étude d'impact est en train d'être réalisée. Certaines études sont déjà achevées, elles sont sur le site Internet de la commission particulière, elles ont été réalisées suivant des protocoles qui ont été définis en transparence puisqu'on les a définis au sein d'un comité de concertation et de suivi qui est présidé par les deux préfets, le préfet de Haute-Normandie et le préfet maritime qui s'est réuni à l'issue de l'appel d'offres en avril de l'année dernière, où sont présents une centaine d'entités, des élus, des associations, des acteurs socio-économiques, l'objectif étant d'avoir une représentation maximale de tout le territoire et c'est dans ce cadre-là que les protocoles sont définis et qu'on suit également le résultat des premières études ainsi que les mesures compensatoires.

Sur l'écoute qu'on a eue sur ce débat public, on a eu beaucoup de questions sur l'impact de l'éolien en mer, finalement plus que le projet sur l'environnement, sur tous les aspects que cela concerne, les oiseaux, les mammifères marins, la ressource halieutique, les espèces qui sont présentes sur le fond marin, aussi bien pendant la construction que l'exploitation, on a pu exposer des retours d'expérience et donc les premiers résultats des études et je pense à la réunion notamment à Saint-Pierre-en Port qui a été extrêmement intéressante de ce point de vue-là.

Et puis il y a un point qu'on n'avait pas forcément identifié, qui est la provenance du ballast qui sera inséré dans les fondations pour pouvoir les lester et sur cette thématique d'ailleurs, on va mener une étude pour pouvoir, pourquoi pas, utiliser les sédiments de dragages ou d'autres matériaux pour pouvoir les positionner dans la fondation en gravitaire puisque ça a été une demande notamment de Haute-Normandie nature et environnement.

La prise en compte également d'autres projets autour du parc éolien sera prise en compte et notamment le projet de Courseulles-sur-Mer qui est à proximité du site de Fécamp.

Je crois que j'ai fini, merci.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Merci. Nous ouvrons donc le débat de façon large. Tout à l'heure j'étais un peu restrictif, c'était simplement sur la présentation par la commission, mais là, chacun a la parole. Je vous



demande de respecter le temps de trois minutes pour permettre aux uns et aux autres de s'exprimer.

Harold VASSELIN

Harold VASSELIN. Je n'ai pas identifié la personne qui a dit qu'ils mettaient en place quelque chose pour l'accompagnement des projets et la formation. La personne qui est à droite pour nous, à gauche pour vous sur la table. Je voudrais savoir où on trouve l'information et qui vous êtes.

Damien LEVECQUE, Coordinateur de projet

Effectivement, je ne me suis pas présenté. Je suis Damien LEVECQUE, le coordinateur du projet de parc éolien en mer de Fécamp. L'équipe dont je parle, il y a différents membres de cette équipe, il y a des personnes qui sont en charge de la partie industrielle et donc des PME, PMI dont le travail c'est de les informer sur les appels d'offres en cours sur nos besoins et sur les possibilités industrielles. Donc, il y a plusieurs membres dont je pourrais vous donner les coordonnées et également on a une personne qui est en charge de la question de l'emploi et de la formation au niveau local, qui est présente ce soir, c'est Nicolas Picard qui est présent au premier rang lequel je vous invite à prendre contact si vous êtes intéressé et donc c'est lui qui, à la fois avec les acteurs de l'emploi et de la formation et avec les entreprises qui le souhaitent, est là pour faire avancer ces sujets et proposer des solutions aux entreprises et avant tout les informer sur ce qui existe et ce qui peut être développé dans la région.

Bertrand ALLANIC, Directeur de projet

Monsieur GUERIN, je voudrais rajouter quelque chose. Nous comptons mettre en place une permanence publique, donc on a vu ça avec Monsieur le Maire, Monsieur Jeanne. Donc cette permanence publique sera l'occasion pour les citoyens d'abord de partager l'information sur le développement du parc et puis de déposer d'éventuels CV si les personnes souhaitent travailler pour le parc éolien.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Et puis je crois que vous aurez un site Internet sur lequel ces informations pourront être diffusées. Merci

Gildas LE GOFF

Rebonsoir, Gildas Le Goff. Tout à l'heure vous avez parlé d'investigations au cours. Est-ce qu'il y a ou est-ce qu'il est prévu de façon très transparente une traçabilité et un suivi des dites investigations ? Est-ce qu'il y a déjà la liste et qu'est-ce qui se passe notamment pour ce qui concerne les richesses halieutiques ? J'ai l'impression comme par hasard que toutes les prises de pêche se font juste sur la zone où il y aura les éoliennes.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

On a parlé tout à l'heure des épaves, des obus, donc maintenant du suivi halieutique. Vous pouvez donner quelques indications ?



Pierre PEYSSON, Chef de projet

J'espère que ça ne sera pas sur la zone de pêche puisque la concertation qu'on a engagée avec les pêcheurs professionnels visait justement à identifier une zone de moindre contrainte de pêche et c'est cette zone qui a été identifiée. Alors, zone de moindres contraintes de pêche ne veut pas dire qu'il n'y a pas de pêche et de ressources halieutiques sur cette partie-là, c'est pour cette raison qu'on a engagé une campagne de suivi halieutique avec les pêcheurs professionnels d'ailleurs, qui a eu lieu pour la première il y a quelques semaines qui consistent à poser des filets dans la zone et autour de la zone. Il y a également des prélèvements par chalut qui permettront de connaître l'état de la ressource halieutique sur la zone de projet et de pouvoir la comparer, de pouvoir poursuivre ces suivis d'ailleurs puisqu'ils vont poursuivre pendant plusieurs années pendant la phase de développement, même principe pendant la phase d'exploitation et l'objectif étant d'avoir un point initial en fait de l'état de la ressource, de pouvoir le comparer au fur et à mesure du développement du projet pendant la construction et pendant l'exploitation.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Je reviens à la question qui a été posée tout à l'heure en ce qui concerne le repérage des épaves et des obus.

Pierre PEYSSON, Chef de projet

Je laisserai mon collègue Bertrand Allanic répondre sur les obus, sur les épaves, il n'y a pas d'épaves qui ont été identifiées sur la zone avec la reconnaissance géophysique du site qui a été réalisée. On sait qu'il y a juste deux épaves au sud de la zone qui sont situées à peu près 500 mètres pour la plus proche, juste au-dessus de la zone, mais pas d'épaves à l'intérieur du chantier.

Bertrand ALLANIC, Directeur de projet

Pour ce qui concerne les obus, nous avons mené pour l'instant deux campagnes de détection. Nous allons en lancer une à l'été 2014, si le projet se poursuit bien évidemment et ensuite une dernière, la plus complète, à l'été 2015 pour permettre de détecter d'éventuels obus. À ce jour nous n'avons pas détecté d'engins explosifs, plus généralement parlants.

Pierre PEYSSON, Chef de projet

Monsieur le Président, est-ce que je peux juste rajouter un élément qui a été dit tout à l'heure sur un couloir au sein du parc pour les pêcheurs professionnels, cela avait été évoqué avec les pêcheurs professionnels dans différentes réunions ? On avait proposé plusieurs configurations du parc dont une contenait un couloir et en fait cette solution n'a pas été retenue pour diverses raisons. En fait, c'était plus une gêne qu'autre chose pour la pêche puisque ça augmentait l'emprise sur la mer et donc ça n'a pas été retenu et la seconde justification c'est que la distance entre les éoliennes telle qu'elle était déjà proposée au sein en fait du parc, on a une éolienne tous les kilomètres qui est relativement important et largement suffisant pour permettre le passage des bateaux au sein du parc et éviter un contour sachant que les usages donc notamment la navigation et la possibilité de traverser le parc pour les pêcheurs professionnels et pour toute autre activité type plaisance n'est pas du ressort du maître d'ouvrage, des plaisanciers ou des pêcheurs, mais du ressort du préfet



maritime. L'objectif est, notamment avec les pêcheurs professionnels, de définir des scénarios d'usage qui soient acceptables d'un point de vue sécuritaire et d'un point de vue socio-économique pour la pêche pour que le préfet maritime puisse accepter la proposition en commun qu'on va faire - pêcheurs professionnels et consortium - sur les possibilités de travailler au sein de la zone.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Merci puisque vous répondez à des questions qui ont été posées dans un premier temps, est-ce que vous pouvez répondre en ce qui concerne les mesures compensatoires et aussi donner quelques indications ?

Pierre PEYSSON, Chef de projet

Sur les mesures compensatoires, les résultats des études n'étant pas totalement achevés, j'ai entendu Monsieur BLAVETTE sur la zone Natura 2000, donc une étude d'incidence spécifique est faite sur la zone Natura 2000, d'ailleurs on se situe au sein d'une zone Natura 2000 où à proximité d'une zone Natura 2000, on étudie les impacts sur cette zone-là. Il y a d'autres zones Natura 2000 qui sont à proximité du projet, qui sont à plus de 20 kilomètres et les études d'incidence portent également sur ces zones-là. Donc les études sont en cours et seront consultables dans l'enquête publique quand on aura déposé nos demandes d'autorisation, l'enquête publique si les délais sont tenus et si on poursuit le projet devrait se tenir à peu près dans un an ou voire un tout petit peu plus et donc ces dossiers seront largement consultables et les mesures au niveau compensation environnementales seront présentées dans ce cadre-là.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

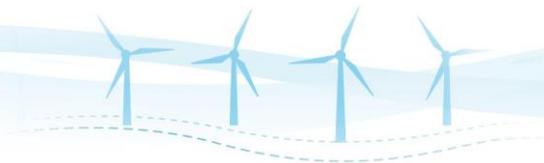
On a évoqué aussi la consultation des protocoles d'étude, la publicité qui pouvait être donnée, le fait qu'il soit accessible.

Pierre PEYSSON, Chef de projet

Sur les protocoles d'étude, le comité de concertation et de suivi qui est copiloté par le préfet maritime et le préfet de Haute-Normandie visait à rassembler un maximum d'entités du territoire. Donc on a élargi en fait le comité local de concertation historique qu'on a créé avec les élus de Fécamp. On a plus de 100 entités représentées, différents groupes de travail ont été créés, la majorité des associations environnementales sont représentées dans les différents groupes de travail et c'est dans ce cadre-là que les protocoles sont définis. Ensuite il y aura, pour l'information au grand public, des informations sur le site Internet seront définies ainsi que différentes documentations qui rendront compte de résultats des premières études et du développement du projet. Mais au niveau protocole d'étude environnementale, tout ça est défini dans les groupes de travail et ils seront de toute façon présentés dans l'étude d'impact complète qui sera présente dans l'enquête publique dans un an.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Merci. Monsieur, là-haut, vous souhaitez de nouveau intervenir ?



Gildas LE GOFF

Oui, je n'ai pas entendu réponse totale concernant le suivi et la traçabilité. Qu'il y ait des comités Théodule partout, c'est très, très bien, mais l'important c'est qu'il y ait une visibilité totale, une transparence et qu'en ligne on puisse avoir les protocoles, le suivi, la traçabilité des investigations, étude ou toute autre chose, vous appelez ça comme vous voulez. Les comités Théodule, c'est de « l'auto-embolisme », on est en France, il faut savoir comment ça marche. Donc je réitère ma question par une réponse précise, sachant qu'il faut de la transparence donc une traçabilité suivie en ligne du protocole à l'application finale. Il n'y a pas besoin d'avoir une censure en amont, non la censure, c'est après, une fois qu'on a les données et qu'elles sont publiées. Merci pour une réponse.

Damien LEVECQUE, Coordinateur de projet

Peut-être ce qui est important en amont c'est de... - vous parlez de comités Théodule, je vais me permettre de réagir - parce que les comités dont on parle sont ceux qui existent dans le cadre de l'instance de concertation et de suivi et piloté par le préfet maritime qui regroupe une centaine de participants donc les élus par exemple, les acteurs socio-économiques, les associations de protection de l'environnement pour n'en citer que quelques-uns et je vais sûrement en oublier beaucoup, on a Haute-Normandie Nature Environnement, l'Agence des aires marines protégées, l'IFREMER, la LPO, le Groupe Ornithologique Normand. Donc, c'est pour ça que ces comités, enfin je me permets de réagir pour ne pas les appeler comités Théodule, pour dire que c'est vraiment des comités qui regroupent l'ensemble des experts, l'ensemble des associations et des représentants qui ont été identifiés pour pouvoir apporter leur expertise concernant les études environnementales et l'avancement du projet en général.

Bertrand ALLANIC, Directeur de projet

Pour terminer, pour parler de transparence, l'ensemble de nos études sera consultable au cours de l'enquête publique et nous mettrons en ligne les résumés de ces études. Donc, je pense que pour parler de transparence, je crois qu'on ne peut pas faire mieux.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Certaines études sont déjà consultables sur le site de la commission particulière du débat public. Monsieur nous vous écoutons avec intérêt, sauf erreur nous ne vous avons pas entendu lors des réunions précédentes, c'est maintenant, encore une fois, la réunion de clôture où nous balayons de façon large les problèmes qui ont été précédemment évoqués. Monsieur BLAVETTE souhaite de nouveau intervenir ? Monsieur DOMENGET, vous êtes notre interlocuteur habituel.

Patrick DOMENGET

Bonsoir. Comme il y a des nouveaux, je vais me présenter. Je suis Patrick DOMENGET, j'ai fait toutes les réunions, je suis intervenu à chaque fois et j'en suis à ma quinzième intervention. En plus de ça entre autres, je suis limitatif sinon j'y passerai deux heures. Le Président GUERIN en a parlé tout à l'heure, c'est moi qui ai préparé notamment les collégiens, c'était tout à fait nécessaire, je pourrais développer longuement sur les étapes préparatoires à l'atelier du 2 avril.



Je voudrais revenir sur deux points et féliciter évidemment la technicité à la fois de la Commission particulière du débat public qui est expérimentée, on a vu Monsieur GUERIN déjà présidé, et aussi bien sûr, les composants du maître d'ouvrage présents sur le terrain depuis 2007. Il y a deux points que je souhaiterais souligner par rapport à vos interventions et à l'intervention de Monsieur BLAVETTE aussi, puisqu'il se trouve qu'en plus d'avoir formé les collégiens, c'est une de mes élèves qui était présente dans la salle au Havre et qui est intervenue sur ce plan-là. Il y a une réflexion à voir sur la demande d'alternance en général globalement des jeunes aujourd'hui, mais dans le cas qui nous occupe ce soir et en clôture et évidemment en perspectives et en mettant en perspectives et en amont tout le travail qui s'est fait depuis cinq-six ans sur le terrain, il y a aussi à souligner que la demande d'alternance se fait ici en plus particulièrement avec la présence d'une entreprise ou d'un groupement d'entreprises ou en consortium depuis très longtemps, fidèle lui-même ou à la demande des élus, travaille sur le fait qu'il y a besoin d'emploi et de formation notamment de jeunes, du besoin de redéfinir, on parle de Campus des métiers pour le lycée de Fécamp, ce n'est pas négligeable et on a donc depuis des années et encore plus lors du débat public et peut-être encore plus après le débat public, des jeunes qui entendent qu'il y a une entreprise présente, qui dit entreprise dit évidemment récepteur d'alternants possibles, qui a des emplois, qui a des formations, etc. C'est un point majeur qu'a souligné Monsieur LEVECQUE et ils sont là. Donc il ne faut pas s'étonner que l'alternance apparaisse pour des raisons générales qui nous échappent et qu'on ne va pas traiter ce soir et aussi pour ces raisons-là. Et par rapport à ce que vous avez dit, Monsieur le Président, sur cette particularité de ce débat public-là, il y a cet aspect-là, il y a l'aspect que les entreprises sont présentes en amont depuis très longtemps et mettent en avant ces arguments-là. Ça, c'est la première chose qui me semble intéressante à souligner.

La deuxième chose qu'il faut souligner aussi, cela a été souligné par la dernière intervenante de la CPDP, Madame Blanchon, c'est qu'au cours du débat on a vu la question, je dirais des autres enjeux du territoire évoluer à l'extérieur du débat et sans aucun rapport avec le débat, avec le passage évidemment de projets Grands sites, plus perspective UNESCO à projets Grands sites uniquement. Et cela me semble très important à souligner qu'après la réunion d'Etretat, comme c'est évoqué dans la réunion de clôture, je le souligne aussi ce soir, qu'on passe de quelque chose incluant les deux à uniquement un projet Grand site et que c'est un point qui me semble important à travailler, non pas ce soir bien sûr, mais pour les perspectives futures, avec la question évidemment de savoir si ça amène ou pas les mêmes contraintes, si c'est plus léger, si c'est aussi lourd, etc. Je ré-interviendrais peut-être.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Ce sera la seizième intervention. Monsieur BLAVETTE, vous en êtes à combien d'interventions ?

Guillaume BLAVETTE, Membre collectif Stop EPR

Dix-sept au moins. Je me permets de ré-intervenir par rapport à la manière dont le maître d'ouvrage considère la nature et l'environnement. Des questions lui ont été posées ce soir, il a répondu en termes de pêche, d'impact sur les activités. Or, je trouve que cette réponse n'est pas satisfaisante complètement. Il se trouve que la nature c'est un bien commun pour nous tous, c'est cette nature qui contribue à notre cadre de vie et d'un point de vue que je



ne partage pas trop, à l'attractivité de notre territoire. Le maître d'ouvrage nous dit : « On ne sait pas exactement ce qu'il y a, il faut faire des enquêtes ». Or des recherches très rapides sur Internet permettent de trouver des travaux universitaires, je pourrais citer là une thèse réalisée en 2009 par Mademoiselle Aurélie FAUVOT à l'université de Lille 1 sur, le titre exact c'est : « Habitats et Communautés benthiques du bassin oriental de la Manche ». C'est le lieu géographique où se situe le projet. Je ne voudrais pas occuper la parole trop longtemps, mais que nous dit cette thèse ? « L'environnement marin dans la région s'est considérablement dégradé depuis 30 ans » et j'invite chacun ici à aller voir sur Internet les états initiaux du milieu marin avant la construction des centrales nucléaires et de comparer avec les maigres données dont dispose aujourd'hui IFREMER. Parce que nous avons un problème dans le cadre de la protection de la nature et de l'environnement, c'est que nous manquons considérablement de données, c'est que les universitaires manquent de données. Au moins Jean-Michel Germa, à l'issue du débat public sur le Tréport avait pris un engagement très clair pour financer de la recherche fondamentale sur la biodiversité dans notre région. Nous savons que les pollutions chimiques, que les clapages ont détruit cet environnement précieux. Nous attendons du maître d'ouvrage, comme j'ai pu le dire tout à l'heure, qu'il prenne la mesure de l'état de l'environnement et que si on peut tolérer une production d'énergie renouvelable qui contribue à restaurer un cadre de vie, un environnement détruit par 50 années d'industrialisme à outrance.

Voilà, je vous remercie.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Vous souhaitez apporter des informations particulières ? Je vous rappelle que Monsieur BLAVETTE que vous pouvez, outre le cahier d'acteurs que vous avez rédigé, développer une contribution sur ce sujet que vous avez approfondi et qui sera soumis aussi à la consultation et à la discussion de tous.

Pierre PEYSSON, Chef de projet

Je reconnais un peu que c'est frustrant de ne pas avoir tous les résultats. Les résultats seront présentés dans l'étude d'impact dans un an. Il faut attendre encore un an et j'ai envie de dire que certains résultats sont disponibles, mais tous ne sont pas disponibles. On n'a pas parlé que de la pêche professionnelle, en fait l'étude d'impact qui sera joint aux demandes d'autorisation traite de l'ensemble des sujets environnementaux. C'est les oiseaux, les mammifères marins, c'est les espèces qui vivent sur le sol qu'on appelle le benthos, c'est la ressource halieutique et puis il y a d'autres études qui sont différentes sur la courantologie, l'hydrosédimentaire, toute la dynamique hydrosédimentaire aussi bien pendant la phase de construction que d'exploitation et les études bibliographiques puisqu'il est fait référence ici aux études existantes et aux travaux des différentes universités, qui sont bien sûr pris en compte soit par les associations qui nous accompagnent et on s'est rapproché des associations locales qui connaissent plutôt bien leur territoire, je pense à la LPO, je pense au Groupe Ornithologique Normand, je pense au GMN qui nous accompagnent sur ces études-là et qui prennent également toutes ces études bibliographiques et qui les complètent par des sorties en mer qui apportent des données extrêmement intéressantes et en général d'ailleurs ces données-là sont plutôt très enviées parce qu'elles viennent alimenter différents travaux. Les réflexions peuvent s'engager sur le financement de thèses spécifiques



pour enrichir des connaissances sur le milieu marin, donc on y réfléchit effectivement. Il y a une dynamique également qui est un peu différente sur la taxe spéciale sur l'éolien en mer qui est répartie suivant différents niveaux et je crois que cela a été cité pendant le débat public qu'un certain pourcentage de la taxe qui est dans les faits réservés à de projets concourant au développement durable des activités maritimes pourrait servir au financement des projets de recherche et de connaissance, de contrôle environnemental du milieu marin et on l'encourage fortement. Donc les études sont quand même relativement complètes et se basent très clairement sur les travaux des universitaires qui sont déjà réalisés et qui sont en général d'ailleurs plutôt de très bonne facture.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Oui Monsieur ?

Jean-Luc FOSSARD, Membre collectif Stop EPR

Jean-Luc FOSSARD du collectif Stop EPR. On s'interroge vraiment sur les moyens qui seront engagés pour organiser ce suivi sur le benthos. Honnêtement par exemple, j'ai un exemple sur les États-Unis où il va être développé un système d'information en continu pour mesurer l'impact des éoliennes sur l'écosystème. Est-ce que vous allez aller jusqu'à développer ce type de moyens, de systèmes d'information parce que pour le moment, en termes de données, on fait des prélèvements par échantillonnages dans le temps, dans l'espace, mais pas en continu. Or, c'est ce qui va se passer aux États-Unis pour les parcs éoliens. Est-ce que vous allez engager de tels moyens pour organiser cet impact-là ?

À nos yeux, l'environnement constitue un axe stratégique pour la réussite industrielle de ce projet, parce que si vous voulez exporter un tel projet, si vous voulez vendre des éoliennes à l'extérieur, ça sera certainement un de critères qui sera exigé.

Un deuxième critère pour lequel on s'interroge aussi et qui est lacunaire dans ce projet, c'est sur l'aspect de la distribution de l'électricité. Ce projet ne prend en compte que la production d'électricité et non pas sa distribution intelligente. Or, un des producteurs d'éoliennes qui domine dans le secteur, c'est Siemens et Siemens propose à la fois des machines, mais propose aussi un service de distribution intelligente d'électricité. Alors, j'ai regardé encore un petit peu, je m'étonne que ce projet ne propose pas effectivement une distribution intelligente d'électricité, mais mettrait en test la région du Havre en couplant avec le parc éolien.

Alors, j'ai regardé, par exemple, il se trouve qu'en Vendée il y a un Smart Grid qui vient d'être installé sachant qu'il y aura un parc éolien. Donc voilà, c'est une question, je ne suis pas technicien, je ne suis pas ingénieur sur ce problème-là, mais pourquoi pas ? Certainement qu'en Vendée il y aura une jonction de ces projets-là, donc je ne vois pas pourquoi effectivement on ne le fait pas en Haute-Normandie.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Je vous remercie de votre intervention. Je vous rappelle qu'on est à la réunion de clôture, que nous avons évoqué les problèmes d'environnement précédemment. Je note que lors de la première réunion, vous avez fait de la publicité pour AREVA, ce soir c'est plutôt pour Siemens. Ici nous avons un projet de Alstom, je pense que le problème de distribution d'électricité ne relève pas directement du maître d'ouvrage effectivement qui est un



producteur, le débat que vous portez me semble plus concerner la transition énergétique sur laquelle vous avez pu intervenir lors des réunions qui se sont tenues dans la région, je ne souhaiterais pas ouvrir de façon très large le débat. Si le maître d'ouvrage souhaite vous apporter des précisions sur ce que vous avez indiqué, mais encore une fois nous sommes à un stade du débat, vous pouvez encore poser des questions sur le site Internet ou intervenir ou apporter votre contribution, je l'ai rappelé, mais c'est moins maintenant ce soir le temps de lancer un débat sur de nouveaux sujets.

Madame Barbier ?

Sylvie BARBIER, Haute-Normandie Nature et Environnement

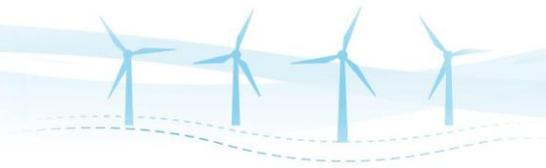
Sylvie Barbier, Haute-Normandie Nature et Environnement. Je voudrais rappeler quelques-unes des interrogations que nous avons portées et aussi que même si ce n'est pas directement dans le projet, quelques inconnues qui n'ont pas du tout été levées à la dernière séance sur le raccordement RTE et qui nous soucient quand même pas mal.

Donc on a l'impression d'une moindre information que ce que nous avons pu avoir lors de réunions préparatoires et ce retrait en quelque sorte nous amène à être quelque peu inquiets quant à la transparence, je dis bien par rapport au raccordement électrique, et aux solutions qui vont être probablement prises sans le processus de recherche et d'information long qui a prévalu pour la préparation du projet proprement dit. Donc, je souhaiterais, et pour ceci et pour le suivi à long terme, nous ayons le même niveau de transparence et de prise en compte des préconisations ou en tout cas des suggestions des différents intervenants que nous avons eus pour le projet proprement dit.

Sur les mesures compensatoires, je voudrais rappeler deux choses, c'est que le milieu marin par essence est un milieu en mouvement et que si on veut travailler sur des mesures compensatoires, d'une part elles doivent l'être au moins au niveau de la Baie-de-Seine et donc en intégrant les différents projets à la fois éolien offshore donc, celui de Courseulles et celui de Fécamp et les différents projets qu'il peut y avoir d'extraction de granulats ou autre par exemple, il est question d'Octeville pour les clapages... donc tout ça a des effets croisés et nous rappelons qu'il faut absolument tenir compte des différents impacts, et pas projet par projet, et ceci au long cours puisqu'il y a quand même aussi une évolution de plus en plus perceptible de ces milieux, d'une part par atteinte effectivement de diverses activités et en particulier l'accentuation d'une pollution chimique de chimie fine, mais dont les effets sur le biotope sont de plus en plus préoccupants, mais aussi parce qu'il y a le changement global, climatique ou autre, d'où l'importance de la deuxième chose que je voulais souligner ce suivi au long cours que nous avons évoqué et qui là aussi incombe aux porteurs de projet, mais pas tout seul, c'est-à-dire que d'une part, il doit pouvoir être fait en coordination avec les autres projets actuels ou à venir et surtout avec les pouvoirs publics.

Donc, il y a un problème de gouvernance, il y a un problème de répartition, on l'a dit tout à l'heure du produit de taxe spéciale encore que j'ai vu récemment que ces problèmes de taxe spéciale sont maintenant sur la sellette. Qu'est-ce qu'il va en être dans les années qui vont venir ? On a un certain nombre d'interrogations, donc il faut absolument pérenniser les capacités de recherche fondamentale, mais surtout de coordination de toutes ces dispositions de suivi.

Sur le tourisme industriel, ça, c'est plus anecdotique, je trouve qu'il n'est pas mal d'envisager désormais de considérer que les différentes installations à la fois doivent avoir une qualité



environnementale qui les rendent à la fois plus acceptables et plus attrayantes, mais aussi faire l'objet d'actions en direction du public, qu'elle soit via des formes de tourisme ou autre. Je souhaiterais que ça ne soit pas seulement par rapport à l'aspect production d'électricité, mais aussi toute cette intégration au milieu, dans sa forme la plus plurielle possible et que ça contribue à améliorer la connaissance de ce milieu, de ce qu'il apporte et des façons d'en prendre soin en direction du public.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Merci. Nous prenons note de vos observations en ce qui concerne le raccordement. Comme vous le savez, ça ne fait pas l'objet juridiquement - si je peux me permettre ce terme - du débat public. Il y a une ouverture qui a été faite donc encore une fois nous prenons acte de vos observations et RTE l'a bien noté ici. Vous souhaitez apporter des précisions ?

Pierre PEYSSON, Chef de projet

Juste sur les effets, les projets à prendre en compte ou les autres activités à prendre en compte dans l'élaboration d'étude d'impact, c'est fait. Donc, sur les projets cumulatifs peut-être que Rémi CASTERAS qui en charge spécifiquement des études d'impact pour le projet de Fécamp peut apporter des précisions à ce sujet.

Rémi CASTERAS, Responsable des études environnementales

Oui, donc, effectivement, le milieu qu'on va prendre en compte, c'est évidemment le parc en lui-même, mais au-delà de ça c'est tout ce qu'il y a autour du parc et pas seulement le parc en lui-même et effectivement la zone d'étude que l'on prend en compte intègre bien la Baie-de-Seine. Donc la Baie-de-Seine assez largement puisqu'on a décidé de prendre en compte les deux projets, le projet de Courseulles et le projet de Fécamp et donc on va bien, depuis la pointe de Barfleur jusqu'au-delà du Tréport.

Donc on a vraiment une aire d'étude qui est très large sur de nombreux domaines.

Un point important, je reviens simplement sur l'intervention précédente par rapport aux suivis et puis à ce qu'il faut réaliser, une étude d'impact, c'est vrai que c'est ce qui est important, on la commence toujours par de la bibliographie et c'est vrai que les travaux d'Aurélie FAUVOT sont très intéressants, mais c'est encore mieux lorsqu'on va au-delà des bibliographies et lorsqu'on va en mer. En fait Aurélie FAUVOT, elle est partie en mer pour réaliser les campagnes benthiques et pour faire l'analyse des prélèvements que nous avons réalisés sur site. Donc, non seulement on a la bibliographie qu'elle a réalisée, mais en plus de ça c'est elle qui nous assiste pour réaliser cette campagne. Donc, c'est vraiment important.

Je voudrais juste rappeler que sur cet aspect environnement propre, on a quand même aujourd'hui, on aura dans deux mois, deux ans et demi des suivis par bateau, on aura deux ans des suivis par avion à raison d'une sortie par mois sur notre site. On aura également des suivis benthiques avec des prélèvements, on aura également deux saisons et lorsqu'on déposera l'étude d'impact on aura quatre saisons de pêche. Avant nous, personne n'a réalisé de tels suivis sur la zone et si je regarde du côté de Courseulles, les suivis ont été démultipliés, donc, on aura aussi du côté de Courseulles les mêmes éléments. Je pense que nous disposons d'énormément d'informations, mais ces informations, qui constituent l'état initial, ce n'est pas la seule chose dont on a besoin pour calculer les impacts.



Pourquoi, aujourd'hui, on ne peut pas vous parler de mesures compensatoires, c'est parce qu'il faut maintenant croiser ces données d'état initial avec notre projet pour calculer les impacts et derrière le calcul des impacts, proposer les mesures compensatoires et les mesures de suivi, parce que les mesures de suivi, elles sont proportionnées finalement à l'impact qu'on va réaliser. C'est une notion de proportionnalité entre les impacts et puis de l'autre côté les suivis que l'on va mettre en place.

Mais d'ores et déjà le maître d'ouvrage a envisagé des suivis et il a également envisagé de mettre à disposition ces suivis et de discuter également ces suivis dans le cadre de l'instance de concertation, mais de discuter de ces suivis avec les scientifiques qui sont présents dans cette instance de concertation, je le répète, non seulement les associations de protection de l'environnement, mais également des experts, des tierces parties comme l'IFREMER, comme les universités et qui, elles, vont donner une caution scientifique à ces suivis.

Voilà, c'était ce que je voulais répondre sur ces suivis.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Merci. Monsieur vous avez souhaité intervenir, ici s'il vous plaît, au milieu.

Pierre SIMON

Bonsoir. Pierre Simon, usager du port. Je voudrais poser une question relativement courte. La formation professionnelle éolienne et la formation professionnelle maritime sont deux choses qui se ressemblent à peu près. Moi je pose la question : que va devenir l'activité professionnelle fécampoise lorsqu'on parle de fermer le lycée maritime de Fécamp Anita Conti ?

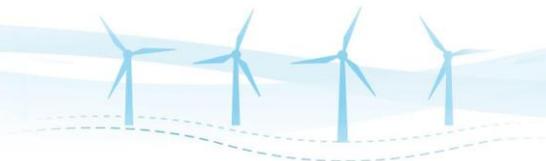
Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Monsieur le Maire, vous souhaitez intervenir ou bien Madame la Députée ? Madame la Députée je vous remercie de nous avoir rejoints, d'avoir été fidèle à notre débat.

Estelle GRELIER, Députée

Simplement sur la rumeur qui viserait à dire que le lycée Anita Conti fermerait sa formation. Il faut simplement savoir que la région est en train de regarder à rassembler les formations maritimes, les formations continues et la formation initiale et notamment à favoriser les poursuites d'études pour la formation initiale qui a vocation, et cela a été confirmé par le président de région au maire et à moi-même, à rester à Fécamp.

En fait l'ambiguïté, je le dis à Pierre Simon, vient du fait qu'il y a eu en effet un travail fait par la région pour faire en sorte que les jeunes qui sont formés en formation initiale à Fécamp puissent poursuivre leurs études auprès de l'école de la marine marchande qui est reconstruite au Havre, mais nous avons obtenu, nous, les assurances, que, un, nous souhaitons, et la communauté éducative aussi, que les jeunes puissent poursuivre leurs études, ça c'est un point, et qu'il faut y réfléchir notamment parce qu'il y a du matériel extrêmement adapté de part et d'autre par les deux établissements et qu'il s'agit de mutualiser, faire venir des Havrais à Fécamp et des Fécampois au Havre et qu'il n'est en aucun cas aujourd'hui envisagé une fermeture du lycée Anita Conti, mais c'est vrai qu'une rumeur a persisté autour de ça et nous avons interrogé le président de la région qui a été très clair sur ce thème.



Et donc forcément, ils auront toute leur place dans le cadre de la formation des marins qui est un point important dans le cadre du développement du projet et c'est la raison pour laquelle la communauté de communes de Fécamp, d'ailleurs en partenariat avec la communauté d'agglomération havraise, organise un forum des métiers en février l'année prochaine et à Fécamp nous aurons toute la partie des métiers qui visent la maintenance et l'emploi marin et au Havre il y aura les métiers qui viseront la construction des éoliennes. Nous sommes unis au sein du futur pôle métropolitain pour organiser nos forces et faire en sorte que ce soit les habitants du territoire qui aient accès aux emplois ainsi générés et ce, en étroite relation avec les entreprises du territoire.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Merci Madame la Députée. Vous souhaitez à nouveau intervenir ?

Jean-Luc FOSSARD, Membre collectif Stop EPR

Oui, sur la question du fluide, Monsieur CASTERAS a répondu en partie à quelques questions, ses réponses sont de courts termes. On voit bien quand même que l'intérêt c'est aussi d'avoir un suivi de long terme et continu...

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Excusez-moi, vous avez déjà posé plusieurs questions à ce sujet, je vous propose pour ne pas focaliser le débat sur ce problème, de poser la question sur le site Internet pour avoir une réponse précise du maître d'ouvrage sur une question précise que vous pouvez lui poser.

Merci.

Monsieur DOMENGET, votre seizième intervention.

Patrick DOMENGET

Oui, je vais essayer d'être court. Comme j'ai pu assister aux différentes réunions, je veux bien jouer le rôle de grand témoin et ici en plus de non-spécialiste. Ce que j'ai beaucoup apprécié, c'est le débat public qui le permet, parce que d'autres structures ne le font pas à cette échelle-là, c'est la première fois qu'on le fait. La mer, c'est quelque chose qui est encore inconnu, que ce soit au large ou en profondeur et par rapport aux granulats, par rapport à certains types de pêche, par rapport à tout ce que pourrait dire Madame Barbier en long, en large et en travers, sur la composition de ce qui est rejeté, etc., c'est totalement inconnu, limité à des petits milieux de spécialistes et comme il n'y a pas de débat public là-dessus, je fais simple, ça n'est pas évidemment diffusé à ce point.

Or, il se trouve qu'à travers notamment la réunion de Saint-Pierre-en-Port, on a eu la possibilité en tant que grand public, je ne suis pas spécialiste, donc je me mets dans le grand public, sur ce terrain-là en tout cas, d'avoir une approche peut-être incomplète, peut-être insuffisante, peut-être pas assez de bibliographies, etc., mais ce n'est pas le problème, l'essentiel c'est le geste qui compte, après évidemment il faut prolonger, mais de toute façon les connaissances elles sont apportées par toutes les études que vous faites, on a une connaissance à la fois de ce qui se passe en profondeur et quand j'ai parlé au Havre d'avoir une maquette de fondation, c'est parce que les fondations vont être en profondeur donc on ne les verra plus, y compris ce qui va se mettre dessus et qu'on a aussi bien sûr et ceux qui étaient à Saint-Pierre-en-Port vont voir à quoi je fais allusion, on a aussi une analyse de ce



qui se passe en profondeur de champ entre les oiseaux qu'on peut trouver au bord du rivage et les oiseaux qu'on peut trouver un peu plus loin. Voilà. C'est ça qu'a apporté le débat public aussi à tout membre du public, et c'est de toute façon dans les présentations, dans les verbatim, donc c'est assez largement diffusé. Voilà.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Merci d'avoir été un de nos témoins. Monsieur, vous souhaitez intervenir ?

Gildas LE GOFF

Oui, puisqu'on vient de reparler de diffusion, je souhaite qu'on ne diffuse pas seulement les résumés des études, mais l'intégralité.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Cette question a déjà été abordée, Monsieur.

Gildas LE GOFF

Non, je suis désolé, vous avez parlé de résumé.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Je ne parle pas seulement de cette réunion, il y a eu d'autres réunions où cette question a été abordée et le maître d'ouvrage a apporté une réponse, il pourra le confirmer. Je dis simplement que ce n'est pas la seule réunion du débat public qui a lieu et les sujets que vous évoquez ont déjà été traités précédemment. Vous avez d'autres questions ?

Gildas LE GOFF

Tout à fait. Concernant Natura 2000 et le suivi environnemental, est-ce que l'une des zones périphériques comprend la zone de Veulettes ? Si non, il serait intéressant d'implanter de façon spécifique une étude sur Veulettes, quand je dis Veulettes, c'est Veulettes-Paluel.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Comme vous le savez Monsieur, Veulettes n'est pas le site de ce projet de Fécamp, il a fait l'objet d'un projet qui est tout à fait différent. Je ne sais pas si le maître d'ouvrage souhaite intervenir à ce sujet, mais on est un peu hors cadre.

Pierre PEYSSON, Chef de projet

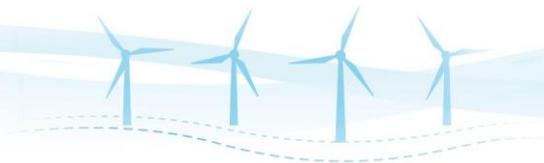
Très rapidement, ça couvre la zone Natura 2000, donc ça couvre Veulettes intégralement, les suivis qui sont faits pour l'avifaune et les mammifères marins donc, c'est toute la zone en question qui est suivie et même au-delà. Donc ça, c'est très clair.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Je me suis trompé, excusez-moi. D'autres interventions ? Non. Nous sommes vers la fin à tout point de vue ? Madame BARBIER.

Sylvie BARBIER

Ce n'est pas du tout pour terminer, mais deux interrogations, on en a un peu parlé, mais enfin... qu'est-ce qu'il en est, puisque pour le moment, on nous a dit que ce n'était pas tout à



fait défini, de la façon dont la sous-station électrique sera implantée puisque là ce ne sera pas une base gravitaire donc, les impacts seront différents ? Et d'autre part, il y a quelques propos laissant penser que le fait de recourir à des bases gravitaires n'était pas absolument assuré. Donc là, j'aimerais bien avoir un état de probabilité et si éventuellement des choses viennent à l'encontre de cette solution, pourquoi ? Et ça changerait quand même sérieusement notre appréciation de ce projet puisque c'était un plus effectivement par le moindre impact marin sur les milieux marins que ça comportait, qui nous paraissait rendre ce projet plus soucieux de l'environnement. Si on a un autre type de base, il va changer sérieusement de nature.

Bertrand ALLANIC, Directeur de projet

Effectivement différents types de fondations existent : monopieu, gravitaire et jacket. Pour ce qui concerne les fondations des éoliennes, nous avons basé notre choix sur les campagnes géotechniques que nous avons menées cette année et puis l'année dernière. Donc, nous avons réalisé une dizaine de forages, à peu près 10 % des forages du parc, et c'est sur la base de ces résultats que nous avons conclu que les fondations utilisées pour le parc de Fécamp seront des fondations gravitaires.

Alors pour la sous-station électrique, pardon, je dirais que ce sera laissé au choix des soumissionnaires parce que nous allons lancer un appel d'offres l'année prochaine. A priori, il s'agira de fondation type jacket, mais encore une fois si la fondation gravitaire présente un intérêt chez certains soumissionnaires, pourquoi pas ? Mais au jour d'aujourd'hui, on ne peut pas vous assurer que cette fondation que vous voyez à l'écran sera bien celle du poste électrique. Il n'y a aucune certitude là-dessus pour le moment.

Damien LEVECQUE, Coordinateur de projet

Et peut-être pour compléter cette réponse sur la question environnementale qui est le sujet qui vous intéresse, l'impact environnemental sur le type de fondation n'est pas le même, mais dans le cas par exemple de la station électrique en mer pour lequel il n'est pas connu, nous faisons réaliser les études, nous allons faire réaliser l'analyse des impacts environnementaux en prenant en compte les différentes hypothèses pour les fondations du poste électrique en mer, c'est-à-dire que, par exemple l'impact potentiel d'une fondation jacket est bien pris en compte dans des études hydroacoustiques d'impacts sur les mammifères marins ou dans les études sur l'ensemble des compartiments environnementaux.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Merci. Monsieur le Maire, vous nous avez suivis tout au long de ce débat et je vous en remercie beaucoup. Vous souhaitez dire quelques mots, non pas pour conclure, mais peut-être pour donner votre appréciation sur le projet, sur le débat ?

Patrick JEANNE, Maire de Fécamp

J'oserais à peine porter une appréciation, mais je voudrais simplement dire que la Commission du débat public sous votre présidence et avec les membres, je pense, a permis des débats apaisés et je pense qu'il a eu des avis défavorables, des avis favorables, mais ils ont été respectés et ils ont pu s'exprimer de manière complète et ça me semble la qualité du



débat public. Nous sommes dans une démocratie, il est important que chacun puisse s'exprimer et que le poids des expressions soit respecté et je pense que cela a été le cas tout au long de ces semaines où nous nous sommes peu quittés en fait. J'ai beaucoup apprécié ce ton employé et puis je qualifierai quand même les réponses du consortium... enfin du groupement, de professionnelles si je peux le dire, ils ont essayé d'apporter des réponses concrètes à des interrogations qui sont légitimes. Tout projet suscite des inquiétudes, les projets industriels sans doute encore plus et nous sommes devant un projet industriel qui n'a pas de repère en France. Nous sommes devant quelque chose qui est novateur, avec une filière industrielle française qui se crée et je pense qu'il faut aussi en tenir compte dans nos appréciations. En tous les cas, moi, je tenais à vous remercier Monsieur le Président.

Olivier GUERIN, Président de la CPDP

Ce n'est pas pour cette raison que je vous ai donné la parole, mais merci de votre intervention, Monsieur le Maire. Y a-t-il une autre intervention ?

Nicolas LEJEUNE

Bonsoir à tous, je me présente Lejeune Nicolas. Je suis technicien de maintenance en parcs éoliens onshore, j'ai passé une formation de six mois pour pouvoir acquérir ce statut, donc j'aurais voulu en fait, faire un petit récit de vie. J'ai, il y a deux ans, souhaité être technicien de maintenance, travailler dans la maintenance éolienne et à l'heure d'aujourd'hui, il y a très peu de travail, et très, très peu de travail dans l'éolien en France et j'espère que vous pourrez ouvrir un large marché, beaucoup d'ouvertures pour les jeunes qui vont pouvoir accéder à ce même statut. J'ai une dernière chose à dire, pour ceux qui sont contre et pour ceux qui sont pour, quand on veut on peut, tout simplement. Merci à tous.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Merci. Je pense que c'est sur cette dernière intervention que nous allons clôturer cette réunion de clôture. Je vous remercie à tous d'avoir participé à ce débat, vous avez été nombreux, je l'ai dit, à venir aux différentes réunions, vous pouvez encore intervenir sur le site Internet. Et puis je remercie aussi le maître d'ouvrages dans sa collectivité, RTE qui nous a accompagné à un certain nombre de réunions, Alstom aussi qui a été présent à d'autres réunions, de leur participation, de leur intervention et de leurs réponses que Monsieur le Maire a qualifiées tout à l'heure, et je m'y associe, de professionnelles.

Merci, le compte-rendu du débat sera diffusé au mois de septembre sans que je puisse vous en dire exactement la date, avec le bilan du président de la CNDP.

Merci à tous, bonne soirée.

Fin de réunion